

Attribution finale des gratifications de stages pour l'année 2022

Le conseil académique de l'Université Gustave Eiffel

Vu l'ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n°2019-1360 du 13 décembre 2019 portant création de l'Université Gustave Eiffel et approbation de ses statuts et notamment leur article 9.2 ;

Vu la délibération n°21-1202-06 du conseil académique du 2 décembre 2021 relative aux attributions de gratifications de stage 2022 ;

Vu la fiche de présentation et la présentation jointes à la présente délibération.

Contexte

Il est demandé au conseil académique de se prononcer sur l'attribution finale de la répartition des gratifications de stages 2022, telle qu'elle lui a été présentée.

Délibère

Article 1er

Après en avoir délibéré, le conseil académique approuve à l'unanimité la présente délibération, comme suit :

Nombre de votants	:	57
Nombre d'abstentions	:	0
Nombre de votes pour	:	57
Nombre de votes contre	:	0

Article 2

Le président de l'Université Gustave Eiffel est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Le président de l'Université Gustave Eiffel
A Champs sur Marne, le 3 février 2022



Gilles ROUSSEL

Fiche de présentation**Attributions de gratifications de stage 2022** **Information** **Avis** **Vote**

Les discussions concernant les attributions de gratifications de stage (de M2R ou de niveau M2R) aux composantes de recherche, notamment en Collège de la Recherche, n'ont pas permis d'atteindre une ébauche de consensus. Lors de la séance précédente du Conseil Académique (2/12/20221) il a été décidé de préciser les données incertaines issues des bilans 2021 et de rester dans le cadre de la délibération prise (N°CAC-21-1202-06) qui consiste à « *[garantir] que les composantes de recherche bénéficieront pour 2022 d'au moins 90% des attributions accordées en 2021* ».

Les chiffres 2021 assemblés avec le service budget ex-I (qui conserve en 2021 et 2022 la main sur ces budgets), les éléments déjà centralisés en 2021 à la VP Recherche (côté ex-U), et le complément d'information du LVMT, s'établissent à :

	Attributions stages 2021
LABO	Total mois (600€ par mois)
ACP	12,0
DICEN	8,0
ERUDITE	0,0
ESYCOM	24,0
IRG	8,0
LabUrba	20,0
LAMA	12,0
LASTIG	0,0
LATTS	12,0
LGE	12,0
LIGM	25,0
LIPHA	0,0

LISAA	0,0
LISIS	0,0
MSME	40,0
LVMT	45,3
AME	89,2
COSYS	83,3
GERS	41,7
MAST	58,3
NAVIER	10,0
TS2	72,8
Total	573,7

Il est proposé :

- D'attribuer au moins 90% des dotations en mois de l'an dernier
- De ne pas attribuer davantage que ce qui est demandé
- De soutenir les composantes peu servies, notamment en comparaison de leur taille

Ceci conduit à la proposition ci-dessous (discutée en CSRI le 20/1) :

LABO	Attributions 2021	Proposition 2022		
	En mois	Demandes 2022	Proposition 2022	delta 2022-2021 (mois)
ACP	12,0	26	16	4,0
DICEN	8,0	12	8	0,0
ERUDITE	0,0	6	4	4,0
ESYCOM	24,0	24	22	-2,0
IRG	8,0	12	12	4,0
LabUrba	20,0	16	16	-4,0
LAMA	12,0	15	15	3,0
LASTIG	0,0	0	0	0,0
LATTS	12,0	16	12	0,0
LGE	12,0	16	12	0,0
LIGM	25,0	24	24	-1,0
LIPHA	0,0	0	0	0,0
LISAA	0,0	5	5	5,0
LISIS	0,0	16	3	3,0
MSME	40,0	48	38	-2,0
LVMT	45,3	48	41	-4,3
AME	89,2	108	81	-8,2
COSYS	83,3	262	83	-0,3
GERS	41,7	151	42	0,3
MAST	58,3	148	58	-0,3
NAVIER	10,0	24	12	2,0
TS2	72,8	164	70	-2,8
Total	573,7		574	0,3

Budget global : 344 k€ (= 574 mois à 600€)

La CS R&I a validé cette proposition, en demandant éventuellement que soit trouvé un complément de financement de 16,2 k€ pour ne diminuer aucune dotation « stages ».

Du point de vue pratique, il est probable que ces allocations par composantes de recherche seront

- Notifiées sous forme de « mois » pour les composantes de recherche en gestion ex-U ;
- Notifiées en € (sur la base de 600€/mois alloué) pour les composantes de recherche en gestion ex-I ;

Il est également proposé d'assouplir la contrainte limitant à 4 mois la durée de financement d'un stage pour une personne. Il est proposé de passer cette durée limite à 6 mois.

27/01/2022

VP Recherche

Conseil Académique 27 janvier 2022

VI. 15) Attribution finale de gratifications de stages 2022



Université
Gustave Eiffel

CAC - Université Gustave Eiffel

27 janvier 2022

VI. 15) Attribution finale de gratifications de stages 2022

Rappel de la délibération du CAC le 2/12/2021 et des discussions :

- Finaliser un budget global « [garantissant] que les composantes de recherche bénéficieront pour 2022 d'au moins 90% des attributions accordées en 2021 »
- Assouplir la contrainte sur la durée maximale de soutien pour un stage en la portant à 6 mois
- Si possible, soutenir les composantes faisant de nouvelles demandes et bénéficiant les années précédentes d'un soutien moindre par rapport à leur taille

Principes retenus

- Repartir des dotations « stages » 2021 précisées avec l'aide de DGS
- Budget 2021 : 344 k€ (soit 573,7 mois en 2021)
- Proposition d'établir le budget 2022 à 344,2 k€ (soit 574 mois en 2022)

- Discussion CS R&I le 20/1/2022 sur la répartition

CAC - Université Gustave Eiffel

27 janvier 2022

VI. 15) Attribution finale de gratifications de stages 2022

Proposition d'arbitrage

Coup de pouce (minime) pour
ACP, ERUDITE, IRG, LAMA,
LISAA, LISIS, Navier

Réductions minimales pour
ESYCOM, MSME, TS2 ;
moins minimales pour LVMT
et AME.

Note : modalités pratiques
financières **encore** à préciser

LABO	Attributions 2021	Proposition 2022		
	En mois	Demandes 2022	Proposition 2022	delta 2022-2021 (mois)
ACP	12,0	26	16	4,0
DICEN	8,0	12	8	0,0
ERUDITE	0,0	6	4	4,0
ESYCOM	24,0	24	22	-2,0
IRG	8,0	12	12	4,0
LabUrba	20,0	16	16	-4,0
LAMA	12,0	15	15	3,0
LASTIG	0,0	0	0	0,0
LATTS	12,0	16	12	0,0
LGE	12,0	16	12	0,0
LIGM	25,0	24	24	-1,0
LIPHA	0,0	0	0	0,0
LISAA	0,0	5	5	5,0
LISIS	0,0	16	3	3,0
MSME	40,0	48	38	-2,0
LVMT	45,3	48	41	-4,3
AME	89,2	108	81	-8,2
COSYS	83,3	262	83	-0,3
GERS	41,7	151	42	0,3
MAST	58,3	148	58	-0,3
NAVIER	10,0	24	12	2,0
TS2	72,8	164	70	-2,8
Total	573,7		574	0,3

Délibération

Il est proposé au Conseil Académique d'entériner cette attribution



Université
Gustave Eiffel